



# Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFTD (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15

Mail : [sncp@sncp-cfdt.org](mailto:sncp@sncp-cfdt.org) Site Internet : <http://www.sncp-cfdt.org>

Douai, le 19 novembre 2018,

## **MODALITES DE VOTE :** **ELECTIONS PROFESSIONNELLES 06 DECEMBRE 2018!**

### ► Le vote à l'urne est de principe :

- pour les Comités Techniques (CT Ministériel) et CT de proximité (CT Interrégional, CTMOM, CTD, CTSEP, CTENAP)
- pour la CAP du CEA (Corps Encadrement et Application) dans tous les établissements et à l'ENAP
- pour la CAPI (commission Administrative Paritaire Interrégionale) dans tous les établissements

► Il est recouru au vote exclusif par correspondance (VPC) pour les CAP, à l'exception de la CAP Corps Encadrement et Application (CEA) et Commission Administrative Paritaire Interrégionale (CAPI).

Pour le CHSCTM : le principe retenu est celui du VPC

### **Le vote par correspondance (VPC) est admis et automatiquement accordé :**

- pour les absents ou électeurs isolés ainsi que pour les établissements de faible volumétrie.
- pour tout agent empêché en raison de nécessité de service de se rendre au bureau de vote le jour du scrutin.
- pour les agents absents de leur lieu de travail le jour du scrutin en raison d'un congé annuel, d'une autorisation d'absence de toute nature, d'une décharge d'activité de service, d'un stage de formation professionnelle ou syndicale, congé maladie, maternité.....

Les agents appelés à voter à l'urne et qui souhaitent voter par correspondance doivent en faire la demande écrite au chef d'établissement ou de service président du bureau de vote. Ils conservent toutefois la faculté de voter directement au bureau de vote auquel ils sont rattachés.





# Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFTD (Confédération Française Démocratique du Travail)

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15

Mail : [sncp@sncp-cfdt.org](mailto:sncp@sncp-cfdt.org) Site Internet : <http://www.sncp-cfdt.org>

Le vote se fait par correspondance pour les scrutins suivants :

► **CAP nationales :**

-Corps communs (administrateur civil, attaché, SA, adjoint administratif, assistant de service social)

-Corps spécifique de la DAP (DSP, corps de commandement, DPIP, CPIP, DT, Techniciens , adjoints techniques , agents CEA affectés ni en établissement pénitentiaire ni à l' ENAP

Les agents des SPIP, les CSL autonomes, quelque soit leur corps d'appartenance et pour tous les scrutins, les établissements de St Pierre et Miquelon, de Taihoae et Uturoa, ERIS, PREJ et CYNO agents du SEP en fonction des établissements **votent uniquement par correspondance.**

**CHERS COLLEGUES, RIEN N'EST PERDU !**

**VOTEZ EN MASSE LE 06 DECEMBRE PROCHAIN**

**POUR LE SNCP-CFTD POUR LA CAP N°16 DU CORPS DE  
COMMANDEMENT**

**ET POUR LA CFTD POUR LE SCRUTIN CTM !**

**VOTEZ ET FAITES VOTER CFTD POUR TOUS LES SCRUTINS DANS  
LESQUELS ELLE EST PRESENTE : CTM, CHSCTM SOUVENT VOTRE  
CT DE PROXIMITE, CAPI POUR CERTAINS D' ENTRE VOUS OU LA  
CPP POUR NOS COLLEGUES CONTRACTUELS !**

**N'oubliez pas :**

**CHAQUE VOTE COMPTE**

**DONNEZ DE LA VOIX A VOTRE VOIX**

**LA CFTD : S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS.**

**[Nous comptons sur vous.](#)**

**LE 6 DECEMBRE VOTEZ SNCP-CFTD !**

